

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DEVE 73 - DFA Budget annexe du fossoyage - Budget supplémentaire 2018.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2018 du budget annexe du fossoyage délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 11, 12 et 13 décembre 2017 (délibération 2017 DEVE 109 DFA) ;

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe du service de fossoyage délibérés par le Conseil de Paris lors de la séance des 4, 5 et 6 juin 2018 (délibérations 2018 DEVE 63 DFA et 2018 DEVE 64 DFA) ;

Vu le projet de délibération en date du 22 mai 2018 par lequel la Maire de Paris lui soumet le projet de budget supplémentaire du service de fossoyage pour l'année 2018 ;

Sur le rapport présenté par Pénélope KOMITES au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire pour l'exercice 2018 du service extérieur des pompes funèbres limité au service de fossoyage est arrêté à la somme de 4.075.437,54 euros en équilibre pour la section d'exploitation et de 395.000 euros en équilibre pour la section d'investissement, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO